

**Compte rendu du Conseil Municipal du  
Mardi 7 novembre 2017**

**Choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018 – Délibération – Courrier CCBHS du 18 septembre 2017**

M. le Maire expose que par un décret du 27 juin 2017, le Ministre de l'Education Nationale offre la possibilité aux communes de revenir sur la réforme des rythmes scolaires, avec notamment un retour possible à la semaine de 4 jours et l'abandon des TAP. Après débat, la Commune souhaite maintenir l'organisation actuelle, pour se laisser le temps de l'évaluer dans une démarche de concertation avec la communauté éducative (enseignants, personnels municipaux, parents d'élèves) et qu'il est indispensable de prendre en considération les conséquences engendrées en cas de retour à la semaine de quatre jours (personnels municipaux). Demande que le Conseil Municipal se prononce POUR ou CONTRE. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, se prononce favorablement au maintien des rythmes scolaires à la semaine de 4 jours ½ avec école (mercredi matin)

**Validation du rapport de la CLECT – Délibération**

Point reporté compte tenu que le Conseil Communautaire doit auparavant approuver le montant des attributions de compensation.

**Résultat C.A.O. du 06/11/17 - Passerelle. Point sur le dossier passerelle, relance d'une consultation plus élargie, suite à l'appel d'offres infructueux**

M. le Maire indique que la commission d'appel d'offres constituée de MM. Dutruel, Courtout, Chalandard, et de lui-même a déclaré infructueuse la consultation pour la réhabilitation de la passerelle car aucune offre n'a été remise.

Une consultation a donc été déposée sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics. L'ouverture des plis est fixée au 22 novembre à 10h30 en Mairie.

**Nouvelle Gendarmerie, choix du mandataire – Délibération**

M. le Maire indique que la commission d'appel d'offres réunie le 06/11/2017 a procédé à l'ouverture des plis pour le choix d'un mandataire pour l'opération de construction de la nouvelle gendarmerie. Une seule offre a été reçue.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la mission de Mandataire au SIDEC DU JURA pour un montant de 45 104.00 € HT. Cette dépense sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

**Actualisation des tarifs 2017 pour 2018 : ancien cimetière, nouveau cimetière, droits de place, apiculteur, emplacement stockage**

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Concessions de cimetière	32,00 €	32,00 €
Cases columbarium	1300,00 €	1300,00 €
Droit de place camions outillage	83,00 €	84,00 €
Camions pizzas (trimestre)	58,00 €	59,00 €
Emplacement stockage bois de chauffage / an	15,00 €	16,00 €

Droit occupation de terrain à un apiculteur / an	40,00 €	41,00 €
--	---------	---------

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

► **Concessions** (location du terrain) :

- Sépulture ou caveau → **15 ans : 105 €**
- **30 ans : 205 €**
- Mini caveau (à urnes) → **15 ans : 51 €**
- **30 ans : 102 €**

- **Columbarium** :
- **15 ans : 255 €** (propriété de la Commune)
  - **30 ans : 510 €** (propriété de la Commune)

**Loyers impayés de la Gendarmerie au 18/10/2017**

M. le Maire indique que le 13/10/2017 il a demandé à la Trésorerie le montant des impayés. Tous budgets confondus (budget général et eau-assainissement) le montant avoisine les 85 000 € dont 22.773,66 € pour les loyers de la Gendarmerie, le reste concerne essentiellement des factures d'eau et des factures de cantine.

▪ Loyers gendarmerie : n'ont pas été réglés le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 et les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2017. Le Colonel, commandant le groupement du Jura, en a été informé et se déclare impuissant face à cette situation et évoque un manque de crédits du ministère. M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour adresser un courrier au Directeur de la Gendarmerie avec copie au Colonel dans lequel il exposera la situation des impayés, le non-respect des conditions du bail et la remise en cause de la construction de la nouvelle gendarmerie car au vu de cette situation la Commune ne pourrait pas assurer le paiement des annuités d'emprunt si les loyers sont impayés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

**Actualisation des tarifs 2017 pour 2018 : eau + assainissement, participation pour l'assainissement collectif**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour 1 abstention, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 01/01/2018.

	Tarif 2017 H.T.	Tarif 2018 H.T.
Taxe d'abonnement	6,30 €	6,40 €
Location compteur	8,60 €	8,70 €
Consommation eau potable	0,550 €	0,600 €
Taxe d'assainissement	0,535 €	0,540 €
Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD)	Tarifs fixés par le SIARD	Tarifs fixés par le SIARD
Analyses obligatoires	0,050 €	0,050 €
Vérification réseau-nettoyage	0,074 €	0,075 €
Prélèvement ressource en eau	0,095 €	0,096 €
Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique	Tarifs fixés par Agence de l'Eau	Tarifs fixés par Agence de l'Eau
<b><u>Compteurs industriels</u></b>	<b>Tarifs 2017 H.T.</b>	<b>Tarifs 2018 H.T.</b>
S.A. V33	216,00 €	219,00 €
	202,70 €	205,80 €
S.A. RAVIER	152,80 €	155,10 €
BABYLONE	29,30 €	29,80 €
CHATEAU DE LA MUYRE	29,30 €	29,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, approuve le montant de la participation pour l'assainissement collectif à compter du 01/01/2018 :

- Hors lotissement communal : 377 € x 3 ans = 1131 €
- Lotissement communal : 430 € x 1 seul versement = 430 €

### **Factures eau + assainissement, état des restes à recouvrer au 13/10/2017 – Envoi de 20 lettres recommandées avec A.R. ?**

▪ Factures d'eau impayées : 20 courriers en recommandé + AR ont été envoyés aux redevables. Certains ont déjà répondu pour proposer des échéanciers qui ont été acceptés et soumis à validation par la Trésorerie. Une somme de + 12 000 € devrait également être récupérée de la vente du Babylone. D'autres redevables sont en attente de l'apurement de leurs dettes par la Banque de France.

### **Renouvellement des 2 échelles des réservoirs eau potable – Proposition SUEZ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'offre de prix établie par SUEZ pour le renouvellement des 2 échelles des réservoirs d'un montant de 4.239,17 € TTC.

### **Proposition de délibération pour transférer les dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau et assainissement sur l'exercice 2017**

Vu le détail présenté pour le temps de travail consacré au réseau eau-assainissement + les divers engins utilisés par les agents techniques, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve d'imputer le transfert des dépenses ci-dessous :

- **Budget eau** : 15.669,72 €
- **Budget assainissement** : 2715,65 €

### **Recouvrement de la participation A.F.R. de Domblans pour les prestations des agents techniques communaux 2017**

Vu le détail des heures des travaux des agents techniques + utilisation tracteur réalisées pour le compte de l'AFR de Domblans du 01/11/2016 au 31/10/2017, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre, fixe à 3.039,75 € la participation annuelle à verser à la Commune de Domblans en 2017 pour les prestations des employés communaux relatives à l'entretien des fossés et des chemins d'exploitation.

M. RIZZI fait remarquer le mauvais état d'entretien des chemins de l'AFR depuis la nouvelle mandature de l'association foncière.

### **Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018 – Délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que ce sujet soit reporté à une prochaine réunion afin de demander des explications à l'agent ONF sur les propositions des coupes de bois pour l'exercice 2018.

### **Colis aux personnes de + 70 ans n'ayant pas participé au repas (fournisseurs ?) Mme GUILLAUME-BELLE**

M. le Maire indique que Mme Guillaume-Belle n'a pas encore eu le temps de contacter des fournisseurs pour les colis offerts aux personnes âgées de + 70 ans qui n'ont pas participé au repas.

Il rappelle l'heure de la cérémonie du 11 novembre : 10 h 30 devant le monument aux morts.

La commission « fête et cérémonie » est renouvelée (tous les autres membres ayant déjà participé depuis le nouveau mandat de 2014) : Mme Sandrine Gauchet, M. René Dutruel, et M. Christophe Pitel.

Il redemande également les volontaires pour la préparation de la salle des fêtes pour le repas du 11/11 : MM. Hedin, Nozière, Dutruel, Grillot, Courtout, Campy, Mmes Gauchet et Meulle. Mme Martelin participera au nettoyage après le repas.

### **Actualisation des tarifs :**

- **salle des fêtes + gaz**

Monsieur CAMPY propose d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif du gaz pour le chauffage et la cuisine de la salle des fêtes au 01/01/2019 compte tenu des nouvelles conditions financières du contrat soit 3,80 € le m<sup>3</sup>

### **Actualisation des tarifs location du CLSH + garages communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'actualisation pour 2018 des tarifs telle que proposée ci-dessus.

Prestations	Tarifs 2017	Tarifs 2018
► Location du C.L.S.H. / semaine (salle motricité, sanitaires, cour)	50,00 €	51,00 €
► Location des garages communaux (trimestre)	49,60 €	50,30 €

### **Frais de Scolarité des enfants extérieurs à la Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Elèves en primaire : 350 €
- Elèves en maternelle : 1300 €

### **Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole le 13/10/2017**

M. Campy donne les résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole :

- nombre d'inscrits : 147
- nombre de votants : 58
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 57 soit un taux de participation de 39,46 %

Les candidats proclamés élus sont (titulaires et suppléantes) :

Mmes CHEZEAU Céline, GROUILLON Laure, GUILLAUMA Catherine, HOBACQ Géraldine, PENARD Amandine, PRATINI Delphine, ROUBEY Sandrine, VUILLET-VACELET Stéphanie

### **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Bréry (frais de scolarité 2017/2018)**

M. Campy indique que par délibération du 18/10/2017, le Conseil Municipal de Bréry, a accepté de verser à la Commune de Domblans la somme de 9875 euros concernant les frais de scolarité de l'année 2017-2018 des enfants domiciliés à Bréry.

### **Réfection des marches escalier entrée côté famille Gendarmerie. Choix de l'entreprise – Délibération**

M. Campy porte à la connaissance du Conseil Municipal deux devis (sur 4 demandés) pour la réfection des marches des escaliers de l'entrée côté famille du bâtiment de la gendarmerie :

- TLM du Revermont : 1.996,80 € TTC
- DE PASQUALIN Frères : 3.000,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le devis le moins disant.

### **Compte rendu du marquage des bois de la parcelle n° 10 à la Muyre le 28/10/2017 (affouages 2017/2018).**

M. Courtout rend compte succinctement du marquage des bois qui a eu lieu le samedi 28 octobre dans la parcelle 10 à la Muyre. Ils étaient 8 participants. Le marquage a été quelque peu laborieux car le débardeur et les

coupeurs étaient encore en action ce samedi matin. Certains fûts ont été marqués alors qu'ils n'étaient pas encore coupés.

La matinée s'est terminée par la traditionnelle choucroute à la salle Tosi.

Le tirage des dizaines est fixé au vendredi 17 novembre à 19h30 en Mairie. 29 affouagistes sont inscrits.

M. Courtout fait également remarquer que certains affouagistes de l'année 2016/2017 n'ont pas terminé leurs lots. M. le Maire rappelle qu'il y a un règlement d'affouage, pour résoudre ce genre de problème, et qu'il convient de le faire appliquer. Il remercie MM. Campy et Courtout de s'être occupés de l'organisation du marquage en l'absence de M. Chalandard.

#### **QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)**

M. Courtout propose à compter du 01/01/2018, la mise en place d'astreintes par les agents techniques (période de déneigement). La réglementation prévoit des indemnités d'astreinte fixées par arrêté ministériel. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. Il convient de compléter un formulaire de saisine du comité technique qui doit se réunir le 28 novembre et donner un avis. Le Conseil Municipal délibèrera ensuite pour instaurer les indemnités d'astreinte et de permanence.

Carte de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Jean VUIDEPOT.

Mme Gauchet rappelle que les articles pour le bulletin municipal doivent lui être remis pour le 30 novembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 décembre 2017.

La séance est levée à 21h30.

#### **Signature du registre pour la réunion de Conseil Municipal du 7 novembre 2017**

<b>M. Gilles CAMPY</b>	<b>M. Daniel CHALANDARD</b> <i>Absent excusé</i>	<b>M. Christophe CHEVASSU</b>
<b>M. Rémi COURTOUT</b>	<b>M. René DUTRUEL</b>	<b>M. Bernard FRACHON</b>
<b>Mme Sandrine GAUCHET</b>	<b>M. Jacques GRILLOT</b>	<b>Mme Sophie GUILLAUME-BELLE</b> <i>Absente excusée</i>
<b>M. Jacques HEDIN</b>	<b>Mme Chantal MARTELIN</b>	<b>Mme Chrystel MEULLE</b>
<b>M. Jean NOZIERE</b>	<b>M. Christophe PITEL</b>	<b>M. Emmanuel RIZZI</b>

--	--	--